

UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE ET UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ DE CHOIX POUR LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

*Le gouvernement McGuinty aide les personnes ayant
une déficience intellectuelle à réussir*

Le 25 septembre 2008

NOUVELLES

Le gouvernement de l'Ontario a voté aujourd'hui une nouvelle loi qui aidera les personnes ayant une déficience intellectuelle à bénéficier de la combinaison des services et des soutiens dont elles ont besoin pour prendre pleinement part à la vie de leur collectivité.

La Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle remplacera la Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, une loi vieille de 35 ans, qui a permis principalement aux personnes résidant dans de grands établissements gérés par le gouvernement de bénéficier de certains services.

La nouvelle loi ontarienne permettra de bâtir un système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui soit à la fois moderne et durable et qui reflète leur mode de vie actuel - c'est-à-dire au sein d'une collectivité plutôt que dans un établissement. Pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles, cela signifie :

- de meilleurs services — de manière à ce que les personnes aient plus facilement accès à des services et près de leur lieu de résidence;
- plus de choix — de manière à ce que les personnes et leurs familles puissent obtenir les soutiens qui répondent à leurs besoins;
- un traitement équitable — de manière à ce que tout le monde soit traité de la même façon, partout en Ontario.

CITATIONS

« Grâce à cette nouvelle loi, les personnes ayant une déficience intellectuelle occuperont la place qui leur revient de droit au sein des collectivités ontariennes », a déclaré [la ministre des Services sociaux et communautaires, Mme Madeleine Meilleur](#). « Aujourd'hui, nous savons que les personnes ayant une déficience intellectuelle qui bénéficient des soutiens et des soins appropriés et qui sont traitées comme il se doit ne font pas que survivre au sein de leur collectivité, elles s'épanouissent. »

« Nous sommes heureux de constater que le concept d'inclusion sociale fait partie de la nouvelle loi que nous percevons comme une étape de croissance pour l'Ontario, dit Dianne Garrels-Munro, présidente de [Community Living Ontario](#). « La période d'institutionnalisation est derrière nous pour de bon - cette loi nous donne les outils dont notre société a besoin pour inclure les personnes qui ont une déficience intellectuelle dans toutes les activités de la collectivité. »

FAITS EN BREF

- Le système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario aide plus de 40 000 personnes et bénéficie d'un budget annuel de 1,5 milliard de dollars.
- Presque 40 pour cent des Canadiennes et des Canadiens ayant une déficience intellectuelle vivent en Ontario.
- En 1974, presque 8 000 personnes ayant une déficience intellectuelle vivaient dans des établissements gérés par le gouvernement de l'Ontario. En 2009, ces établissements fermeront leurs portes définitivement.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez ce que fait l'Ontario pour [améliorer les services et soutiens](#) aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Découvrez [l'histoire](#) des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario.

Pour en savoir plus sur [la nouvelle loi](#) de l'Ontario concernant les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Julia Sakas, Bureau de la ministre, 416 325-5219
Erika Botond, Direction des communications, 416 325-5760

**ontario.ca/nouvelles-services-
communautaires**
Available in English